

CargoM annonce la désignation de Centre zone franche pour le Grand Montréal

MONTRÉAL, le 22 juillet 2019 - Le secteur de la logistique et du transport de marchandises, avec plus de 120 000 emplois directs et indirects et plus de 6 000 entreprises, est primordial pour la vitalité du Grand Montréal. Pilier économique important, il contribue à la prospérité de la région métropolitaine.

Dans l'objectif de promouvoir notre industrie, CargoM et ses partenaires sont fiers d'annoncer la désignation de Centre zone franche pour le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal. Cette désignation de Centre zone franche est la treizième octroyée par les agences de développement régional au Canada.

« Les investissements pour une ressource dédiée au Centre zone franche traduisent le dynamisme et l'intérêt pour notre secteur d'activité en constante croissance. Avec la désignation de Centre zone franche, Montréal vient de se doter d'un outil additionnel afin d'augmenter son attractivité comme plaque tournante de commerce international et porte d'entrée en Amérique du Nord, et ce pour le grand bénéfice de nos importateurs et exportateurs et pour la vigueur du secteur de la logistique et du transport. »

Mathieu Charbonneau, directeur général, CargoM

« Montréal est le point d'attache de nombreuses entreprises novatrices et ambitieuses qui ont réussi à mettre sur le marché leurs produits et leurs services aux quatre coins de la planète. La désignation de la région comme Centre zone franche simplifiera l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux en mettant en place un guichet unique. En plus de favoriser la croissance économique, cela aidera les entreprises locales à optimiser leurs exportations et à générer ainsi plus d'emplois au pays. »

L'honorable Marc Garneau, ministre des Transports

« En tant que nation commerçante, le Canada reconnaît le lien étroit entre le commerce et de bons emplois bien rémunérés. Nous sommes fiers de désigner la région métropolitaine de Montréal comme deuxième Centre zone franche au Québec. Nous sommes résolus à renforcer cette région pour en faire une plaque tournante internationale ayant accès aux marchés mondiaux. »

L'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Une zone franche consiste généralement en un endroit bien délimité dans un pays donné où l'achat ou l'importation de matières premières, d'intrants ou de produits finis sont officiellement admissibles à une exonération de droits de douane et de taxes. Ces matériaux et biens peuvent généralement être entreposés, traités ou assemblés dans la zone franche en vue soit d'être réexportés (auquel cas ils ne sont généralement pas assujettis à des taxes ni à des droits de douane), soit d'être écoulés sur le marché intérieur (les taxes et droits étant alors différés jusqu'au moment de leur entrée sur le marché).



À propos de CargoM

Créée en 2012, CargoM (www.cargo-montreal.ca - [@CargoMtl](https://twitter.com/CargoMtl)) réunit les acteurs de l'industrie de la logistique et du transport des marchandises du Grand Montréal, les institutions d'enseignement, les centres de recherche, les associations sectorielles autour d'objectifs communs en vue d'en accroître la cohésion, la compétitivité, la croissance et le rayonnement. L'industrie de la logistique et des transports dans la grande région métropolitaine représente 4,3 milliards de dollars en retombées économiques.

Les activités de CargoM sont soutenues financièrement par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et l'ensemble de ses membres.

-30-

Renseignements :

Christian Kamudimba

Coordonnateur Centre Zone Franche, CargoM

514 508-2609, poste 225

ckamudimba@cargo-montreal.ca